



## BIEN-ÊTRE ANIMAL

***La santé des animaux est une composante essentielle de leur bien-être. En l'absence de cadre normatif international pour promouvoir le bien-être animal et à la demande de ses Pays Membres, l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) a décidé d'élaborer à partir de 2001 les premières normes internationales en la matière. Ces normes reposent, comme toujours, sur des bases scientifiques.***

### **LES ENJEUX**

Le bien-être animal est une notion complexe qui englobe des questions scientifiques et éthiques mais aussi économiques, culturelles et politiques. Aujourd'hui il est de plus en plus pris en considération par les éleveurs dont certains n'hésitent plus à le considérer comme une norme de qualité. L'intérêt porté à la bien-être animal par les consommateurs, au niveau mondial, est croissant et en fait un enjeu économique incontournable sur le marché mondial des animaux et de leurs produits.

### **LES DÉFIS**

La perception de ce qui constitue ou non des actes de cruauté envers les animaux diffère d'une région du monde à l'autre, d'une culture à une autre. Le principal défi à relever est d'arriver à un consensus partagé par 172 pays pour établir des lignes directrices élaborées sur des bases scientifiques. De plus, le bien-être animal est un concept d'éthique vétérinaire qui doit être considéré comme un domaine d'expertise particulier. Ainsi, l'intégration du bien-être animal en tant que discipline fondamentale au cursus vétérinaire constitue une priorité. De ce fait le centre collaborateur de l'OIE à Teramo (Italie), a été désigné pour conduire des missions de formation et de renforcement de capacités des Pays et Territoires Membres, à leur demande. Enfin, la recherche scientifique dans ce domaine doit s'intensifier pour étayer les connaissances qui serviront de base à toute construction législative ou normative.

### **UN GROUPE DE TRAVAIL INTERNATIONAL**

Pour couvrir tous les aspects du bien-être animal et traiter notamment les questions scientifiques, le premier groupe de travail international pour le bien-être animal a été créé en 2002 par l'OIE. Ses huit membres permanents, représentatifs de la diversité géographique et culturelle de l'organisation, rassemblent des experts vétérinaires sélectionnés sur la base de leur excellence scientifique. Y sont également représentés, le consortium d'organisations non gouvernementales représenté par la Société mondiale pour la protection des animaux (en anglais WSPA) et les industries agro-alimentaires et associations de producteurs. Les représentants de l'industrie se partagent un siège permanent qu'ils occupent à tour de rôle: lorsque l'un est membre, les deux autres siègent en tant qu'observateurs. Pour l'année 2007, la Fédération Internationale de Laiterie (FIL) a assuré le rôle de membre permanent. En 2008 et 2009, celui-ci reviendra respectivement à la Fédération internationale des Producteurs Agricoles (FIPA) et à l'Office International de la Viande (OIV).

---

«Se préoccuper du bien-être animal en agriculture est une entreprise d'envergure car les diversités religieuses et culturelles doivent être prises en compte par les normes: l'abattage pour la consommation peut-être «halal» ou «acher» par exemple. De même, recommander un habitat particulier pour les animaux peut mettre en difficulté certains pays en engageant des coûts supplémentaires qu'ils ne peuvent assurer» *Pr. Hassan Aidaros membre du groupe de travail sur le bien-être animal et Professeur en Hygiène et Médecine Préventive à la Faculté de Médecine Vétérinaire du Caire (Égypte).*

---

## VERS L'APPLICATION DES NORMES SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL PARTOUT DANS LE MONDE

La deuxième Conférence mondiale sur la bien-être animal aura lieu au Caire (Egypte) du 20 au 22 octobre 2008. Organisée avec le soutien du gouvernement Egyptien, ce sera l'occasion pour l'OIE de vérifier dans quelle mesure les services vétérinaires des Pays Membres ont intégré - depuis 2004 - les normes sur le bien-être animal à leurs actions.

### LA 1ÈRE CONFÉRENCE MONDIALE

La Conférence Mondiale sur le Bien-être Animal de février 2004, organisée par l'OIE, a permis de rallier les représentants des gouvernements, les acteurs du secteur privé et les ONGs sur les enjeux liés au bien-être animal et de décider des meilleurs modes de collaboration.

Cette conférence a été un déclencheur pour l'élaboration de textes normatifs au sein de l'OIE mais aussi de nouvelles législations au sein de nombreux Pays Membres.

Dès 2005, le Comité International de l'OIE a adopté quatre chapitres actuellement inclus au Code Sanitaire des Animaux Terrestre.

### EX: ABATTAGE SANITAIRE ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

Les crises sanitaires récentes de l'ESB, de la fièvre aphteuse et de l'influenza aviaire ont porté à l'écran des images d'abattage de milliers d'animaux à des fins sanitaires.

L'abattage sanitaire est mené dans le but de contrôler la dissémination de l'infection aux animaux sains et dans certains cas à l'homme, mais doit être appliqué dans des conditions appropriées.

Les normes et lignes directrices adoptées par l'OIE sur l'abattage des animaux, y compris les oiseaux, recommandent des méthodes qui ne causent ni souffrance ni stress chez les animaux.

### Les principes directeurs de l'OIE dans le domaine du bien-être animal

- 1) Il existe une relation très forte entre la santé des animaux et leur bien-être.
- 2) Les «cinq libertés» universellement reconnues (être épargné de la faim, de la soif et de la malnutrition, être épargné de la peur et de la détresse, être épargné de l'inconfort physique et thermique, être épargné de la douleur, des blessures et des maladies, et être libre d'exprimer des modes normaux de comportement) offrent des orientations précieuses pour le bien-être des animaux.
- 3) Les «trois R» universellement reconnus (réduction du nombre d'animaux, raffinement des méthodes expérimentales et remplacement des animaux par des techniques non animales) offrent des orientations précieuses pour l'utilisation d'animaux par la science.
- 4) L'évaluation scientifique du bien-être animal implique divers éléments qu'il convient d'étudier ensemble ; la sélection et la pondération de ces éléments comportent souvent des hypothèses fondées sur des valeurs qu'il faut rendre aussi explicites que possible.
- 5) L'utilisation des animaux par l'agriculture et la science, et pour la compagnie, les loisirs et le spectacle apporte une contribution majeure au bien-être des personnes.
- 6) L'utilisation des animaux comporte la responsabilité éthique de veiller à la protection de ces animaux dans toute la mesure du possible.
- 7) L'amélioration du bien-être des animaux d'élevage peut souvent accroître la productivité et la sécurité sanitaire des aliments, et donc être source d'avantages économiques.
- 8) Il faut fonder la comparaison des normes et principes directeurs en matière de bien-être animal sur l'équivalence des résultats (critères d'objectifs) plutôt que sur la similitude des systèmes (critères de moyens).

### Une grande avancée: l'élaboration de législations dans les pays où elles n'existaient pas

Plusieurs Pays Membres de l'OIE ont créé ou amélioré leur législation sur le bien-être animal à la suite de la Conférence de Paris, notamment les pays appartenant aux Commission régionales de l'Afrique et du Moyen-Orient.

### Les travaux en cours

- Le contrôle des chiens errants
- Les animaux de laboratoire

### Les priorités

- le bien-être animal intégrée à l'enseignement vétérinaire
- l'élevage et l'habitat des animaux terrestres

### Dans le Code OIE (2007)

Chapitre 3.7:

- Abattage pour la consommation
- Abattage sanitaire
- Transport des animaux par voie aérienne
- Transport des animaux par voie terrestre
- Transport des animaux par voie maritime

**Le Code:** [http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr\\_sommaire.htm](http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_sommaire.htm)